



SARL B.ROGER SERVICES
29 Rue de Fontaine
62134 PREDEFIN
Tél : 06.44.01.71.70
Mail : b.rogerservices@laposte.net
SIRET : 823 509 575 00010
NAF : 8559B
TVA : FR 41 823 509 575

PROGRAMME DE FORMATION : AIPR Concepteur

FICHE DESCRIPTIVE DE LA FORMATION :

Objectif de la formation :

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux
- Comprendre les enjeux liés aux contrôles (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires

Pré-requis :

- Maîtriser les savoirs de base (lecture écriture calcul...)
- Être apte médicalement
- Avoir au moins 18 ans

Public concerné :

- Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.
- Si une ou des personne(s) en situation de handicap doit (vent) intégrée(s) la formation, il faut impérativement nous contacter afin de réaliser une étude spécifique d'intégration

Moyens pédagogiques et techniques :

- Supports audiovisuels
- Salle adaptée aux nombres de participants

Modalités Pédagogiques :

- Exposé théorique, exercices pratiques

Moyens d'encadrement :

- Les formateurs, expérimentés en pédagogie, disposent d'une expérience du terrain

Durée : 1 journée (7 heures par jour)

Lieu : dans nos locaux ou sur site

Nombre de participants :
De 01 à 08 participants

Date(s)formation : a definir

Tarif : Nous consulter pour plus de précision





SARL B.ROGER SERVICES
29 Rue de Fontaine
62134 PREDEFIN
Tél : 06.44.01.71.70
Mail : b.rogerservices@laposte.net
SIRET : 823 509 575 00010
NAF : 8559B
TVA : FR 41 823 509 575

CONTENU DE LA FORMATION

PROCEDURES POUR LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT CHANTIER

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge
- Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels
- Entraînement au QCM

PROCEDURE EXECUTANTS AVANT LES CHANTIERS

- Formulaire DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du Guide technique
- Lectures des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée
- Entraînement au QCM

PROCEDURES ET ACTIONS A REALISER EN COURS DE CHANTIER

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantiers
- Entraînement au QCM

VALIDATION DE LA FORMATION :

Une évaluation des savoirs de 60 minutes maximum sous forme de QCM conformément au protocole de l'examen AIPR en centre certifié